

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT
HUIT SEPTEMBRE à 20 H 00**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 03/09/2020.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Alain ALLEC (arrivé à 8h15), Mikaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Gilbert CHAMPION Christian FOURNIER.

Excusé : M. Bernard CLECHET (pouvoir à M. Bernard GLABACH).

Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 14 Pouvoir de vote : 1 Votants : 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- ONF : destination des coupes à asseoir en 2020
- Adoption du principe de jumelage avec la commune de Srebrenik (Bosnie)
- Remise du fanion rotary à la commune par M. Prost
- Projet d'éoliennes forêt de Taravas
- Déplacement des locaux de la mairie
- Questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer les points suivants en questions diverses :

- Vogue 2020,
- Don de la bibliothèque de M. Piotrowski.

Puis, Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaiterait aborder d'autres points en questions diverses.

- Mme Nathalie FERNANDES : travaux palissade école
- M. Raymond Varnier : classement église
- Mme Dominique LECERF : défibrillateurs
- M. Thierry BAGUET : commissions EBER, problèmes de téléphone dans le hameau de Bozancieux
- Mme Marlène PINTO : point sur la rentrée scolaire
- M. Gilbert CHAMPION : point sur la situation liée à la COVID

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020-36

Objet : ONF : destination des coupes à asseoir en 2020

Monsieur Christian FOURNIER rappelle que l'ONF gère les coupes communales et que par délibération n°2019-26 du 3 septembre 2019 le Conseil Municipal s'était opposé au programme de coupes à asseoir en 2020. Or, il s'avère qu'il s'agit simplement d'éclaircir la coupe de résineux et qu'il n'y a donc rien qui s'oppose à ce programme.

Madame la Maire, après avis de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 dans la forêt communale, gérée par l'ONF, dans le cadre du Régime Forestier.

Considérant la proposition de l'ONF de réaliser une coupe d'éclaircie des pins de la parcelle 1, initialement prévue au plan de gestion de la forêt en 2023, et à réaliser en 2020 pour grouper sa commercialisation avec un lot en forêt domaniale voisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 au martelage de la coupe d'éclaircie des pins de la parcelle 1.

2 – Précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelle	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prevente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes prévue en 2023 avancée à 2020 pour raisons commerciale	1		34 m3	Ou X				Ou X

Vente en bois façonné sous contrat ou en bois sur pied selon les possibilités de vente les plus intéressantes pour la commune.

3 – Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-26 du 03/09/2019.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de Vente.

DELIBERATION N° 2020-37

Objet : adoption du principe de jumelage avec la commune de Srebrenik (Bosnie)

M. Pierre PIVOTSKY, référent de la commission « Jumelage », rappelle au Conseil qu'un rapprochement avec la commune de Srebrenik en Bosnie-Herzégovine est envisagé et qu'afin de poursuivre cette démarche et la soumettre aux instances compétentes de Srebrenik, il conviendrait que le Conseil Municipal se prononce sur cette volonté de rapprochement.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'idée de proposer à la municipalité de Srebrenik en Bosnie-Herzégovine une démarche de rapprochement et d'échange culturel basée sur l'amitié et la coopération. La convention de ce lien sera à définir entre Srebrenik et Montseveroux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

– Donne son accord de principe pour proposer à la commune de Srebrenik un rapprochement avec la commune de Montseveroux, étant précisé que la forme de ce partenariat sera à déterminer.

M. Pierre PIVOTSKY ajoute qu'il conviendra de prendre rendez-vous avec le RESACOOOP pour bâtir le cadre du jumelage. Il conviendra également de rechercher des personnes extérieures au Conseil Municipal pour monter le projet.

REMISE DU FANION DU ROTARY A LA MUNICIPALITE PAR M. PROST Gérard :

Madame le Maire accueille M. PROST et le remercie pour son initiative puis lui laisse la parole.

M. Gérard PROST retrace son parcours au sein du Rotary et indique qu'il a été gouverneur du Rotary International pour le district de Lyon et sa région en 2015-2016.

Puis M. PROST présente les actions sociales et humanitaires du Rotary ainsi que les différents axes et domaines d'interventions. A l'issue de cette présentation, M. PROST remet le fanion à Mme le Maire qui le remercie. Le Conseil Municipal remercie également M. PROST pour son intervention.

PROJET D'EOLIENNES FORET DE TARAVAS :

Mme le Maire indique qu'un représentant de l'association « Les Amis de Taravas Champuis », qui se positionne contre le projet d'éoliennes prévu sur les territoires des communes de Pact, Bellegarde-Poussieu et Moissieu sur Dolon a été reçu en mairie. Lors de ce rendez-vous, la commune de Montseveroux a été sollicitée pour la rédaction d'un courrier faisant part de son positionnement sur ce projet. Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir lui faire part de leurs avis.

Des discussions s'ensuivent. Il ressort de ces discussions que l'association demande à la commune de Montseveroux de prendre position pour ou contre l'avis d'autres communes, alors que le projet d'éoliennes ne prévoit aucune implantation sur le territoire de la commune de Montseveroux. Ainsi, il paraît difficile de prendre position dans la mesure où cela pourrait être interprété comme une immixtion dans la gestion des affaires d'une autre commune.

Aucun courrier ne sera donc rédigé en ce sens. En revanche, les conseillers sont d'accord pour accorder une aide matérielle si besoin, notamment en mettant à disposition une salle communale pour des réunions.

DEPLACEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE :

Une visite du local de l'ancienne vannerie a eu lieu hier soir. Suite à cette visite, Mme le Maire propose de soumettre le projet d'aménagement de ce local à un spécialiste afin de savoir si le projet est réalisable ou non. Elle indique que la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est peut être susceptible d'aider la commune dans ce projet.

M. Bernard GLABACH ajoute qu'effectivement s'agissant des locaux de la mairie il apparaît préférable de faire appel à un professionnel afin que toutes les normes soient bien respectées.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

Questions diverses :

* Mme Nathalie FERNANDES indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle est allée voir le chantier de reprise de la palissade de l'école et qu'elle juge que les travaux n'ont pas été réalisés correctement. Elle demande à ce qu'une réserve soit mise lors de la réception des travaux, notamment en ce qui concerne les portillons.

* M. Raymond VARNIER demande comment l'église est classée au regard des bâtiments historiques et soumet l'idée de faire appel au « fonds Bern » pour la restauration du patrimoine. Mme Dominique LECERF lui répond que pour pouvoir demander des fonds à la « mission Bern » une étude préalable réalisée par un architecte du patrimoine est nécessaire.

* Mme Dominique LECERF indique que l'obligation de poser des défibrillateurs approche et qu'elle avait demandé plusieurs devis. Cependant, il s'avère que certaines communes ont eu des surprises au niveau financier ou quant à la qualité du matériel. M. Jean-Alain BERNARD GUILLEMET propose de prendre contact avec d'autres communes déjà en possession de défibrillateurs. Mme Dominique LECERF poursuit en précisant qu'il conviendrait également de définir les lieux les plus appropriés pour les installer.

Il est décidé de former un groupe de travail. Se proposent : Mme Dominique LECERF, M. Jean-Alain BERNARD- GUILLEMET et M. Gilbert CHAMPION.

* M. Thierry BAGUET fait part au Conseil qu'il ne trouve pas normal qu'aucun élu de la commune ne se soit positionné dans certaines commissions communautaires. Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes attend le choix des élus pour le 14 septembre prochain.

M. BAGUET explique qu'il y a de gros problèmes de téléphone et d'internet sur le quartier de Bozancieux. Il lui est répondu qu'une réunion avec Orange est prévue mercredi 9 septembre à Monstereux-Milieu concernant le dysfonctionnement du réseau téléphonique et internet et que Mme Dominique LECERF représentera la commune.

* Mme Marlène PINTO fait le point sur la rentrée scolaire :

- transport scolaire : reprise très compliquée. Pour le matin il n'y a pas de problème mais pour le retour la commune n'a pas d'accompagnateur à proposer à ce jour afin que les enfants soient déposés à l'arrêt du village comme l'année dernière. A noter que pour l'instant un seul enfant est concerné. Un accord a été trouvé avec l'accompagnatrice de Cour et Buis qui prend en charge cet élève jusqu'à l'arrêt des « Bournes » où les parents doivent le récupérer. Cette information sera transmise au SEMIG pour essayer de trouver une solution.

- garderie : mise en place progressive avec une vingtaine d'élèves le soir. Quelques soucis avec le logiciel au départ. Cependant certains parents n'ont pas encore communiqué leur adresse mail pour avoir les identifiants leur permettant d'inscrire leurs enfants via le logiciel. Jusqu'à maintenant, les intervenants prenaient les inscriptions mais à partir de la semaine prochaine, il sera obligatoire de passer par le logiciel g-alsh.

- école : protocole sanitaire difficile à appliquer. Il convient de privilégier la communication par écrit (mail ou courrier) pour éviter que des personnes extérieures rentrent dans l'école, d'autant plus que des cas ont été relevés dans des écoles avoisinantes et que les risques de fermeture sont réelles.

- CMJ : compte-tenu du contexte sanitaire, les élections sont reportées. Une date sera fixée quand la situation sera plus calme.

Mme PINTO rappelle que les flyers relatifs à l'application PanneauPocket seront à distribuer en même temps que le compte-rendu du Conseil Municipal.

* M. Gilbert CHAMPION a repris les documents gouvernementaux pour faire un point sur la situation liée à la Covid et notamment sur l'aspect transmission de la maladie. Il distribue le document à chaque conseiller.

* Mme Karelle OGIER annonce que pour l'instant la vogue est maintenue mais que les conscrits ne se sont pas manifestés. M. Alain ALLEC répond qu'il n'y aura que les forains cette année.

Il paraît difficile d'organiser le feu d'artifices à cette date comme il en avait été plus ou moins question. Voir si cela peut éventuellement être programmé pour le 8 décembre.

M. Denis PIOTROWSKI a proposé de faire don à la commune de la bibliothèque de son père M. Michel PIOTROWSKI, auteur d'un livre sur Montseveroux. Cela représente environ 1800 livres. Le Conseil Municipal accepte ce don.

* M. Alain ALLEC fait le point sur la voirie et les travaux programmés. Il indique que des devis doivent être réalisés pour certains travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.